Combler les lacunes : créer de nouveaux parcs nationaux

Kevin McNamee

INTRODUCTION

Le fait pour un pays de prendre des mesures concrètes pour préserver une partie de ses plus impressionnants paysages terrestres et marins à l'intention des générations futures est peut-être l'un des plus grands gestes de conservation. Les raisons qui motivent ce geste varient – protection de paysages spectaculaires, conservation des espèces sauvages et de leur habitat, ou tout simplement protection de magnifiques aires sauvages. Depuis un siècle, Parcs Canada joue un rôle clé dans l'expansion du réseau des parcs nationaux du Canada. Au moment où l'Agence se prépare à fêter son centenaire en tant que première organisation au monde à administrer des parcs nationaux, il est utile de revenir sur les impressionnantes réalisations du dernier siècle et de les célébrer : nous avons créé un réseau qui représente de mieux en mieux le Canada, à l'administration duquel les Autochtones participent toujours davantage, et qui couvre plus de 301 000 kilomètres carrés, soit trois pour cent du paysage canadien. Il nous faut aussi réfléchir aux leçons à tirer du passé et aux défis qui nous attendent au 21^e siècle, alors que le réseau continuera à s'étendre.

LES DÉBUTS DE LA CRÉATION DES PARCS NATIONAUX

La création des premiers parcs nationaux du Canada repose sur un souci de développement économique davantage que sur la nécessité de préserver les milieux sauvages. À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, le gouvernement aussi bien que l'industrie et les collectivités locales insistent sur la valeur des parcs nationaux en tant que lieux de loisir et destinations touristiques.

C'est la découverte des sources thermales minérales de Cave and Basin, pendant la construction du chemin de fer qui traversera les montagnes, de même que la décision du gouvernement fédéral de créer le premier parc national canadien à Banff en 1885, qui marquent les modestes débuts de la création de parcs nationaux. La taille limitée du premier

parc – une réserve de 26 km² entourant les sources thermales de Banff, sur les pentes du mont Sulphur – ne l'empêche pas d'avoir un effet immédiat sur le souci de protection des terres. La *Loi du Parc des Montagnes-Rocheuses*, adoptée dès 1887, porte la superficie de ce parc à 673 km² pour y inclure une grande parcelle de terrain située en dehors du territoire d'origine, d'une grande beauté, admirablement adaptée à un parc national. Selon la *Loi*, le secteur est un parc public et un endroit agréable, pour le bénéfice, le plaisir et l'avantage du peuple canadien.

En 1888, les parcs des Glaciers et Yoho s'ajoutent à celui de Banff pour rendre la section montagneuse du chemin de fer « le plus populaire possible » et pour « préserver les bois et la beauté naturelle du secteur » [traduction] (Foster, 1978 : 31). Dans le sud-ouest de l'Alberta, un éleveur fait la promotion de la création du parc national des Lacs-Waterton.

Dès 1911, cinq aires sont protégées par le gouvernement fédéral à l'intention des générations futures : le parc des Montagnes-Rocheuses, les réserves de parc Yoho et des Glaciers et les réserves forestières des Lacs-Waterton et Jasper. Polyvalents, ces parcs ont été créés pour protéger des paysages spectaculaires en raison de leur valeur touristique. C'est grâce à ces premiers parcs que le gouvernement fédéral démontre qu'il a un rôle à jouer dans la préservation des terres à l'intention du public, qu'il est chargé de la création de tels parcs et qu'il doit agir pour conserver les ressources naturelles.

NAISSANCE DE LA DIVISION DES PARCS DU DOMINION

En 1911, le réseau est composé de parcs, de réserves de parc et de réserves forestières. Placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, il ne fait l'objet d'aucune orientation stratégique concrète. Les parcs sont populaires; ils représentent un atout pour le pays, et on se rend compte qu'il est temps de donner une structure à ce qui n'est encore qu'une série d'aires protégées sans organisation. C'est ainsi que le Parlement adopte la *Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux* en 1911; cette loi crée la première direction des parcs nationaux au monde, qui s'appellera successivement Division des parcs du Dominion, Division des parcs nationaux, Service canadien des Parcs et finalement, Agence Parcs Canada.

C'est James B. Harkin qui devient le premier commissaire de la Division des parcs du Dominion, poste qu'il occupera jusqu'en 1936. Il a la conviction que les Canadiens ont la responsabilité de protéger les aires sauvages du pays en créant davantage de parcs. C'est sous sa direction que le réseau des parcs s'étend vers l'est et que le nombre de parcs passe de 5 à 16. La Nouvelle-Écosse crée un précédent en acceptant de céder des terres à la Couronne fédérale en vue de la création du parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton en 1936. Jusque-là, les parcs nationaux occupaient des terres fédérales. Pendant le mandat de Harkin, des députés demandent la création du parc national du Mont-Riding, au Manitoba, ainsi que d'un parc sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Mais cette expansion a un prix : il faut exproprier des populations locales. Selon

MacEachern (2001: 19), l'approche est simple: la Division des parcs choisit les terres qui lui semblent convenir à un parc, la province procède aux expropriations, et les propriétaires obtempèrent. Dans le cas des parcs nationaux des Hautes-Terres-du-Cap-Breton (1936), de l'Île-du-Prince-Édouard (1937), Fundy (1948) et Terra-Nova (1957), les propriétaires se sentent obligés d'accepter les offres gouvernementales et de déménager dans des communautés voisines. Ces décisions envenimeront les relations entre les parcs et les communautés pendant des années, voire des générations.

NOUVEAUX PARCS NATIONAUX ET SOCIÉTÉ EN ÉVOLUTION

Dans les années 1960, le public se préoccupe de plus en plus des questions environnementales et appelle à des initiatives comme la création de nouveaux parcs nationaux. Ce sont des groupes de conservation nouvellement formés, notamment l'Association des parcs nationaux et provinciaux du Canada (qui deviendra la Société pour la nature et les parcs du Canada) qui mènent la charge. Parmi leurs premiers succès, on peut compter les campagnes pour la création des réserves de parc national Kluane et Nahanni en 1976, la seconde cherchant à stopper la construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière Nahanni Sud, barrage qui aurait entraîné la disparition des magnifiques chutes Virginia, qui sont aujourd'hui un site du patrimoine mondial.

En 1962, un autre groupe de conservation, la Canadian Audubon Society, aujourd'hui Nature Canada, exhorte les gouvernements fédéral et provinciaux à souligner le centième anniversaire de la Confédération, en 1967, en agrandissant le réseau des parcs nationaux. Soulignant l'absence de parcs sur la côte Ouest, dans les Prairies ou dans la région des Grands Lacs, la société propose la création de 12 nouveaux parcs nationaux représentant les divers paysages du Canada (Anon., 1962). Ce projet de réseau de parcs nationaux représentatifs reste pratiquement sans suite, en raison du peu d'appui des gouvernements provinciaux qui possèdent les aires ciblées.

Lorsqu'il devient ministre responsable de Parcs Canada, en 1968, l'honorable Jean Chrétien propose la création de 40 à 60 nouveaux parcs nationaux pour 1985, centième anniversaire de la création de Banff. Il en souligne l'urgence : le coût de nouvelles terres devient « prohibitif » et il sera bientôt impossible de les acquérir pour agrandir le réseau (Chrétien, 1969: 10). Parcs Canada relève le défi et adopte en 1971 un plan de réseau des régions naturelles pour encadrer le choix des nouveaux parcs. Son objectif, qui est toujours le même aujourd'hui, est alors de représenter les caractéristiques physiques, biologiques et géographiques de chacune des 39 régions naturelles dans le réseau des parcs nationaux. À la fin de son mandat, Jean Chrétien aura supervisé la création de 10 nouveaux parcs nationaux, pour une superficie totale de 52 870 km², dont le premier parc national du Québec et du Nord, et le premier en presque quatre décennies en Colombie-Britannique, dont la côte Ouest aura enfin son fameux parc, le Pacific Rim.



Figure 1 : Plan du réseau de parcs nationaux du Canada

Mais il devient de plus en plus difficile de créer de nouveaux parcs : l'opposition des communautés locales et des peuples autochtones retarde les projets ou les étouffe dans l'œuf. L'opposition manifestée par la Association for the Preservation of the Eastern Shore (« Association pour la préservation de la côte Est ») met fin au projet de parc national Ship River, en Nouvelle-Écosse. Deux projets de parc national au Labrador – aux monts Torngat et aux monts Mealy – seront reportés pendant plusieurs décennies en raison de l'opposition des Inuits et des Innus du Labrador (Bill, 1982). Quant au projet de parc national sur les rives du bras Est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, il sera mis de côté pendant presque quarante ans à cause du peu de soutien des peuples autochtones.

La résistance envers certains projets de parcs entraîne des changements importants dans le processus de création. En 1980, en réaction à la controverse et aux violences ayant entouré la création du parc national Kouchibougouac, au Nouveau-Brunswick, le Canada et le Nouveau-Brunswick demandent une commission spéciale d'enquête qui se soldera par une condamnation des expropriations de masse. Un cas illustre bien le changement d'orientation qui s'ensuit : sept communautés qui devaient être déménagées en vue de la création du parc national du Gros-Morne, à Terre-Neuve, restent sur place et sont incluses dans les limites du

parc. La politique de Parcs Canada est modifiée pour interdire le recours à l'expropriation pour créer ou agrandir un parc national, et le Parlement modifie la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* pour y introduire une interdiction similaire. Les terres nécessaires à la création des parcs nationaux doivent maintenant être acquises de gré à gré.

Au début des années 1970, le gouvernement fédéral adopte une loi créant les premiers parcs nationaux du Nord du Canada : Kluane, Nahanni et Auyuittuq. Les habitants des terres concernées accueillent mal cette décision; les Inuits accusent le gouvernement de les exproprier pour créer des parcs (Fenge, 1978). Pour sortir de l'impasse, le Parlement modifie la Loi sur les parcs nationaux, donne aux trois parcs la désignation de réserve de parc national en attendant la résolution des revendications territoriales autochtones et garantit aux Autochtones le droit de chasser, de piéger et de pêcher sur ces territoires.

Les modifications apportées en 1976 à la *Loi sur les parcs nationaux* établissent clairement que pour créer de nouveaux parcs nationaux, Parcs Canada doit négocier des ententes avec le gouvernement provincial ou territorial concerné ainsi qu'avec les peuples autochtones dont les revendications quant à ces territoires ne sont pas résolues. Par conséquent, les parcs Gwaii Haanas, Pacific Rim, Nahanni et de l'Archipel-de-Mingan ont reçu la désignation de réserve de parc national en attendant le règlement des revendications territoriales.

La mémorable enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, présidée en 1975 par le juge Thomas Berger, contribue à attirer l'attention de Parcs Canada vers le Nord. Le juge Berger, après examen de la proposition de pipeline, déclare qu'il faut protéger les régions sauvages du Nord, et qu'il faut le faire tout de suite. Il recommande la création d'un parc national pour protéger le versant nord du Yukon et les aires de parturition de la harde de caribous de la Porcupine du développement industriel. Il affirme que les gouvernements ont le devoir, lorsqu'ils exploitent des ressources, de protéger les zones naturelles vitales.

Le gouvernement fédéral réagit au rapport Berger en s'engageant à créer un parc national dans le Nord, et lance le programme « 6 North of 60 » pour entamer des consultations publiques sur un projet de création de cinq nouveaux parcs nationaux dans les Territoires. Il aura fallu 25 ans, mais quatre des aires visées sont maintenant protégées par des parcs nationaux (le Nord du Yukon par les parcs nationaux Ivvavik et Vuntut, l'île d'Ellesmere par le parc national Quttinirpaaq, l'île Banks par le parc national Aulavik et la baie Wager par le parc national Ukkusiksalik). Un cinquième projet, qui touchait Bathurst Inlet, a été remplacé par le parc national Tuktut Nogait.

Le parc national Ivvavik (ou du « Nord-du-Yukon ») est le premier parc national dont la création a suivi l'ensemble du processus de règlement des revendications territoriales (Sadler, 1989). Il représente un jalon important, car le gouvernement du Canada et les Inuvialuit de l'Ouest de l'Arctique ont atteint leurs buts respectifs : représenter une région naturelle dans le réseau de parcs, interdire l'exploitation industrielle dans les aires de

parturition de la harde de caribous de la Porcupine, et s'entendre sur une gestion commune du parc national.

COMPLÉTER LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

Du point de vue de la création de parcs, les célébrations tenues en 1985 pour souligner le centenaire de Banff sont décevantes, puisqu'aucun nouveau parc n'est créé. Mais la nomination, la même année, de Tom McMillan comme ministre responsable des parcs nationaux marque le début d'un renouveau du programme de création. Pendant son mandat, cinq nouveaux parcs nationaux seront créés, la politique sur les parcs marins nationaux est adoptée et le premier parc marin national voit le jour à Fathom Five, en Ontario. McMillan rend public le rapport d'un groupe de travail sur la création des parcs qui conclut que le Canada doit prendre des mesures décisives pour protéger ses espaces sauvages, de plus en plus rares, et compléter son réseau de parcs nationaux pour l'an 2000 (Dearden et Gardner, 1987).

La priorité de McMillan, cependant, est de négocier l'arrêt de l'exploitation de la forêt pluviale tempérée dans le secteur sud de l'île Moresby (aujourd'hui appelée Gwaii Haanas) sur les îles de la Reine-Charlotte (l'archipel Haida Gwaii). Appuyé par une motion unanime de la Chambre des communes, McMillan conclut en juillet 1987 une entente qui mène à la création de la réserve de parc national Gwaii Haanas. Il supervise également la fin des négociations menant à la création des parcs nationaux de l'Île-d'Ellesmere, Pacific Rim, des Prairies et de la Péninsule-Bruce.

À la fin des années 1980, des campagnes en faveur de la protection des aires sauvages dénoncent le fait qu'alors que l'exploitation des ressources naturelles s'accélère, les gouvernements ne déploient pas suffisamment d'efforts pour protéger la nature. Ces revendications sont appuyées par le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié en 1987, qui recommande entre autres aux nations de mettre sur pied un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des écosystèmes. Pour pousser les gouvernements à agir, le Fonds mondial pour la nature Canada et la Société pour la nature et les parcs du Canada lancent, en 1989, leur campagne pour les espèces en péril afin de demander aux gouvernements de compléter leurs réseaux d'aires protégées pour l'an 2000.

Le gouvernement fédéral finit par faire sien cet objectif en 1989; l'honorable Lucien Bouchard annonce alors que le gouvernement complètera son réseau de parcs nationaux pour l'an 2000, car « la fragilité même de la planète nous commande d'agrandir le réseau de parcs nationaux » [traduction] (McNamee, 1992). Le gouvernement confirme son engagement en lançant son Plan vert en 1990; ce plan appelle à la négociation des ententes nécessaires à l'achèvement du réseau des parcs nationaux pour 2000. De 1989 à 2000, Parcs Canada crée cinq nouveaux parcs nationaux, ajoutant ainsi plus de 66 700 km² au réseau. À

vol. 27 • no. 2 (2010)

la fin de la campagne, 14 des 39 régions naturelles du Canada ne sont toujours pas représentées par un parc national.

À L'AUBE D'UN NOUVEAU SIÈCLE

L'arrivée du 21^e siècle donne un nouvel élan à la création de parcs nationaux. En 2000, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, nommée par le gouvernement, formule tout un ensemble de recommandations sur la façon dont Parcs Canada pourrait respecter l'obligation qui lui est faite par la loi de préserver l'intégrité écologique. Mais la Commission, allant au-delà des parcs existants, conclut que pour préserver cette intégrité écologique, il faut avoir une vision globale du paysage, et donc achever le réseau des parcs nationaux dans les 39 régions naturelles. Peu après, en 2002, le premier ministre Jean Chrétien annonce que le gouvernement fédéral créera dix nouveaux parcs nationaux et cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, en plus d'agrandir trois parcs nationaux existants. Rapidement, les sites suivants sont choisis :

- La réserve de parc national des Îles-Gulf, au sud de la Colombie-Britannique, pour représenter la région naturelle des Basses-Terres du détroit de Georgia en protégeant environ 26 km², dans 29 endroits, sur 15 îles, y compris 30 îlots et récifs, et en préservant l'écosystème menacé du chêne de Garry.
- Le parc national Ukkusiksalik, au Nunavut, pour représenter la région naturelle de la Toundra centrale. Ukkusiksalik est le nom de la pierre à savon que l'on trouve dans ce parc de 20 560 km² qui abrite caribous, bœufs musqués, loups, ours polaires et grizzlis de Richardson.
- Le parc national des Monts-Torngat, qui protège 9700 km² de terres inuites au Nord du Labrador, préservant ainsi des terres abritant des ours polaires, des caribous et une population unique d'ours noirs vivant dans la toundra, de même que des fjords époustouflants et de montagnes escarpées.

Avec l'arrivée d'un gouvernement conservateur en 2006, la création de nouveaux parcs se poursuit sans relâche, ce qui montre bien que la conservation de la nature et la création de parcs nationaux pour protéger certains des plus précieux paysages du pays est un enjeu non partisan au Parlement.

Depuis 2006, le gouvernement fédéral a pris des mesures qui assureront l'ajout de 90 000 kilomètres carrés au réseau de parcs nationaux. Sous la direction de l'honorable Jim Prentice, ministre responsable des parcs nationaux depuis 2008, Parcs Canada a fait des gains impressionnants. Il faut notamment souligner l'agrandissement de la réserve de parc national Nahanni, en 2009, qui a multiplié par six sa superficie. Le parc couvre maintenant 30 000 km², et son agrandissement a été rendu possible grâce à une collaboration avec les Premières nations Dehcho. Le gouvernement a également annoncé qu'il s'engageait à protéger la partie supérieure de la rivière Nahanni Sud à l'intérieur de la région où sont installés les Métis et Dénés du Sahtu, en appliquant des mesures de protection provisoires à

un territoire de 7600 km² pour le projet de réserve de parc national Nááts'ihch'oh.

Il faut aussi souligner la création en 2010 de la réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, la première aire protégée en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*. Cette nouvelle aire protège et préserve 3500 km² d'écosystèmes marins dans les eaux adjacentes à la réserve de parc national Gwaii Haanas; c'est la première fois dans le monde que l'on protège à jamais une région naturelle qui s'étend des plus hauts sommets aux profondeurs marines. Le Canada est fier de cet accomplissement qui marque l'Année internationale de la biodiversité, rendu possible grâce au soutien et à la collaboration du peuple haïda.

Aussi bien pour Nahanni que pour Gwaii Haanas, le ministre Prentice a fait preuve du leadership nécessaire pour obtenir le soutien du parlement canadien en un temps record. Le ministre, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les peuples autochtones, a pris d'autres décisions qui permettront de léguer aux générations futures de nouveaux parcs nationaux et rapprocheront encore le Canada du parachèvement du réseau :

Les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador ont annoncé en 2010 qu'ils s'engageaient à créer une réserve de parc national de 10 700 km² dans les monts Mealy, au Labrador; il s'agira du plus grand parc national de l'Atlantique canadien. Les représentants de la province et des Autochtones négocient actuellement les ententes nécessaires.

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont annoncé leur décision de protéger l'île de Sable, une île isolée où vivent des chevaux sauvages et diverses espèces en péril, en bordure de la partie est du plateau continental, en y créant un parc national.

Le ministre Prentice et la Première nation des Dénés Lutsel K'e ont signé en 2010 une entente en vue de négociations ouvertes pour la création de la réserve de parc national Thaidene Nene, sur le bras Est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. La zone couverte par une protection provisoire était passée à 33 000 km².

L'annonce concernant le bras Est du Grand lac des Esclaves conclut bien ce bref historique : le fait que la communauté de Lutsel K'e ait signé une telle entente traduit les changements profonds apportés par Parcs Canada au processus de création des parcs. En 1970, la même communauté avait répondu à Parcs Canada de remballer ses cartes et de repartir, retardant ainsi le projet de 40 ans. Les membres de la communauté, ayant constaté que Parcs Canada travaille maintenant en collaboration avec les peuples autochtones pour gérer les nouveaux parcs de façon commune et qu'on leur permettrait de poursuivre leurs activités traditionnelles, sont maintenant prêts à négocier la création d'une nouvelle réserve de parc national.

CONCLUSION

Une réflexion sur 125 années de création de nouveaux parcs nationaux permet bien sûr d'en tirer une multitude d'enseignements. En effet, la création de 42 parcs nationaux et réserves de parcs nationaux représentant 28 des 39 régions naturelles du pays et protégeant plus de 301 000 kilomètres carrés, avec la perspective de couvrir 40 000 kilomètres carrés de plus dans les années à venir, fait ressortir plusieurs leçons ou indicateurs de changement et de succès :

- Un leadership politique est nécessaire. Aucune loi n'oblige les gouvernements à créer de nouveaux parcs nationaux; il est donc impératif que les politiciens donnent le ton, et qu'ils reçoivent un appui ferme pour mettre en réserve, à jamais, des aires naturelles pour les protéger du développement industriel. Il est heureux qu'au Canada, depuis la décision prise autrefois par Sir John A. Macdonald de créer le parc national Banff, jusqu'aux décisions récentes de l'honorable Jim Prentice, le paysage naturel ait pu profiter d'un leadership politique.
- La collaboration avec les Autochtones est un élément fondamental de la création de nouveaux parcs nationaux. Les progrès réalisés au cours des dernières décennies l'ont été parce que Parcs Canada a pris le temps de nouer des relations avec les peuples autochtones et de négocier avec eux des ententes pour assurer la gestion commune des nouveaux parcs. De telles ententes doivent également respecter les ententes sur les revendications territoriales et les droits issus de traités.
- L'exigence imposée par la loi de faire de l'intégrité écologique une priorité, ainsi que l'importance toujours plus grande que Parcs Canada accorde à l'offre d'expériences mémorables, font que la capacité de défendre et de fixer des limites de parcs respectueuses de l'environnement s'est accrue au cours de la dernière décennie.
- Enfin, le personnel qui travaille concrètement à la création des parcs est de plus en plus compétent; au-delà de la simple application d'un processus et de la réalisation d'études écologies et culturelles, il accorde la plus haute priorité à l'établissement de bonnes relations avec les communautés, les Premières nations, les intervenants et le public.

Par une journée de printemps, en 2006, des bisons des plaines ont été relâchés dans le parc national des Prairies, où ils ont recommencé à profiter de leur environnement naturel après 120 ans d'absence. Voilà un bel exemple de l'héritage que représente la création de nouveaux parcs nationaux. L'idée d'un parc national des Prairies existait depuis des décennies au moment de la signature de l'entente, en 1988. Le nouveau parc, resté dans son état naturel grâce à la décision de le protéger en tant que parc national, a permis la réintroduction du bison dans le cadre d'un programme de restauration écologique. C'est la création du parc qui constitue le premier pas pour assurer au peuple canadien la possibilité de jouir et de

Agence Parcs Canada

profiter de ces aires naturelles et garantir aux générations futures qu'elles pourront trouver intactes ces aires sauvages.

RÉFÉRENCES

Anon. 1962. 'A Plan for Canada's Centennial', Canadian Audubon 24, 3: 72–5.

Berger, T. 1977. Northern Frontier, Northern Homeland: The Report of the Mackenzie Valley Pipeline Inquiry. Ottawa: Minister of Supply and Services.

Bill, R. 1982. 'Attempts to Establish National Parks in Canada: A Case History in Labrador from 1969 to 1979', MA thesis, Carleton University.

Canada 1969. National Parks Policy. Ottawa: Queen's Printer.

——— 1982. Parks Canada Policy. Ottawa: Minister of Supply and Services.

——— 1988. An Act to Amend the National Parks Act Bill C-30. Ottawa: Minister of Supply and Services Canada.

Canadian Environmental Advisory Council 1991. A Protected Areas Vision for Canada. Ottawa: Minister of Supply and Services.

Chrétien, J. 1969. 'Our Evolving National Parks System', in J.G. Nelson and R.C. Scace, eds, *The Canadian National Parks: Today and Tomorrow*. Calgary: University of Calgary Press, 7–14.

Dearden, P. 1988. 'Mobilising Public Support for Environment: The Case of South Moresby Island, British Columbia', in *Need-to Know: Effective Communication for Environmental Groups*. Proceedings of the 1987 Annual Joint Meeting of the Public Advisory Committees to the Environment, Council of Alberta, 62–75

—— and J. Gardner 1987. 'Systems Planning for Protected Areas in Canada: A Review of Caucus Candidate Areas and Concepts, Issues and Prospects for Further Investigation', in R.C. Scace and J.G. Nelson, eds, *Heritage for Tomorrow: Canadian Assembly on National Parks and Protected Areas*. Ottawa: Environment Canada Parks, 2: 9–48.

Fenge, T. 1978. 'Decision Making for National Parks in Canada North of 60', Working Paper #3, President's Committee on Northern Studies, University of Waterloo.

Foster, J. 1978. Working for Wildlife: The Beginning of Preservation in Canada. University of Toronto Press.

vol. 27 • no. 2 (2010)

Agence Parcs Canada

Harkin, James B. 1957. The History and Meaning of the National Parks of Canada. H.R. Larson Publishing Company, Saskatoon.

La Forest, G.V., and M.K. Roy. 1991. The Kouchibouguac Affair: The Report of the Special Inquiry on Kouchibouguac National Park. Fredericton.

Lopoukhine, Nik 2000. Presentation to the IVth meeting of SAMPA, University of Waterloo.

Lothian, W.F. 1976. *History of Canada's National Parks*, vols. 1 and 2. Ottawa: Parks Canada, Minister of Indian and Northern Affairs.

——— 1987. A Brief History of Canada's National Parks. Ottawa: Minister of Supply and Services Canada.

MacEachern, Alan 2001. Natural Selections: National Parks in Atlantic Canada, 1935–1970. Montreal: McGill-Queen's University Press.

McNamee, K. 1986. 'Tom McMillan: Our Friend in Court', Park News 21: 40-1.

Parks Canada Agency 2000. Unimpaired for Future Generations? Protecting Ecological Integrity with Canada's National Parks, Vol. 2: Setting a New Direction for Canada's National Parks. Report of the Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks. Ottawa.

Parks Canada Agency 2001. Parks Canada First Priority: Progress Report on Implementation of the Recommendations of the Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada.

Parliament of Canada 2000. An act respecting the national parks of Canada Statutes of Canada 2000. Chapter 32, Second Session, Thirty-sixth Parliament, 48–9 Elizabeth II, 1999–2000.

Sadler, B. 1989. 'National Parks, Wilderness Preservation and Native Peoples in Northern Canada', *Natural Resources Journal*: 185–204.